Jean-Marie Pigeon • Sculpteur
4 Clos de Montrachet • Messeugne • 71460 Savigny-sur-Grosne • France
Tél. : 33 (0)6 14 89 06 70 • E-mail : jeanmariepigeon71@gmail.com

''Mr. Natural'' • 2016 • Sculpture de Jean-Marie Pigeon • d'après un dessin de Robert Crumb

BON DE COMMANDE • 2020

A compléter et à envoyer à Jean-Marie Pigeon • Sculpteur • 4 Clos de Montrachet • Messeugne • 71460 Savigny-sur-Grosne • France

• **Je, soussigné(e),** [Prénom + Nom + Adresse + Tél. + E-mail] _____
_____
_____

commande à Jean-Marie Pigeon • Sculpteur, un tirage de ''Mr. Natural'', sculpture créée par Jean-Marie Pigeon en 2016, d'après un dessin de Robert Crumb • Tirage en résine époxy polychrome et peintures acryliques • Dimensions : 53 cm de haut, 81 cm de long et 30 cm de large • Edition limitée à 8 exemplaires numérotés de I/VIII à VIII/VIII et 4 Epreuves d'Artiste numérotées de EA 1/4 à EA 4/4 • © 2016 Jean-Marie Pigeon • Chaque tirage est daté et signé par le sculpteur • Chaque tirage est accompagné d'un ''Certificat d'Authenticité''.

• Mon tirage portera le n° __ /__ • La réalisation de mon tirage par Jean-Marie Pigeon est prévue pour durer trois mois • La livraison de mon tirage interviendra trois mois après la Confirmation de ma Commande par Jean-Marie Pigeon.

• Prix de mon tirage ''Mr. Natural'' : 10.500,00 € (TTC) • Prix départ Savigny-sur-Grosne [France] • TVA incluse : 5,5% • Emballage, transport et assurance, en sus.

• Je joins à ma Commande un chèque de 3.150,00 € à l'ordre de Jean-Marie Pigeon, représentant 30% du montant de ma Commande TTC (*) **• Je m'engage à verser le solde de 70% à Jean-Marie Pigeon, soit 7.350,00 €, par chèque à la livraison.**

• Fait à _____, le __ __ | __ __ | 2020 • Signature :
Jour Mois Année

(*) J'aurai encore la faculté d'annuler ma Commande auprès de Jean-Marie Pigeon, par lettre recommandée avec accusé de réception, dans un délai de dix jours francs après la date de ma Commande, ci-dessus. Passé ce délai de dix jours francs, en cas d'annulation de ma Commande pour quelque raison que ce soit, les 30% initialement versés à Jean-Marie Pigeon lui resteront définitivement acquis.

Janvier 2020